

**AVIS APPEL D'OFFRE POUR LA SELECTION D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE MALADIE
GROUPE**

Caritas Bénin est une organisation non gouvernementale confessionnelle qui est placée sous la tutelle de la Conférence épiscopale du Bénin. Elle est membre d'un réseau qui étend ses racines jusqu'au siège de l'Eglise à Rome, ce qui l'oblige à conformer son organisation et sa structure aux dispositions et stratégies à la fois de Caritas Afrique, pour ce qui est des différentes Conférences épiscopales de l'Afrique, et de Caritas Internationalis, par rapport à l'ensemble des structures de Caritas rattachées à Rome, sous l'autorité suprême du Pape, sous l'égide d'un Cardinal dûment nommé par le Pape. C'est donc à la lumière de l'expérience de ces diverses instances que les orientations de Caritas Bénin sont définies, avec la spécificité de son ancrage dans les particularités et besoins propres au peuple béninois. Sa mission est de témoigner de l'amour de Dieu (act. 1, 8) par le service, l'accompagnement et la défense des pauvres sans distinction de race, de religion, d'appartenance socio-politique, etc

Dans le cadre de l'exécution de ses projets et programmes, la Caritas Bénin lance cet avis d'appel à proposition pour la sélection d'une compagnie d'assurances maladie groupe.

L'objectif général est de sélectionner une compagnie d'assurance afin d'assurer la prise en charge des assurés et de leurs familles.

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les structures remplissant les conditions énumérées dans le Dossier d'Appel d'Offres. Les prestataires intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'Offres en envoyant une demande au siège de la Caritas Bénin ou en allant sur le site de Caritas Bénin.

I- Objectifs

L'objectif est de trouver un assureur qui pourra garantir la prise en charge sanitaire du personnel de trois projets de manière efficace et à des conditions avantageuses. Les critères d'évaluation incluent généralement la nature des garanties offertes, la territorialité, la tarification et les modalités de service

//- Profil recherché

Qualification et expérience

- Assureur qui dispose d'une bonne couverture géographique (Tous les départements du Bénin)

- Assureur qui prend en compte la plupart des prestations sanitaires et médicaments de traitement ;
- Assureur qui dispose d'une bonne base de prestataires et pharmacies agréés et surtout les structures de références dans toutes les localités.
- Assureur qui applique un taux de remboursement avantageux pour toutes les prestations généralement admises sauf cas particulier (vitamine et autres).

III- Durée

La durée du contrat est d'un an renouvelable.

IV- Éléments constitutifs et date limite de dépôt des offres

Les offres sous pli fermé doivent être constituées d'une offre technique et d'une offre financière en un seul pli.

L'offre technique comprendra :

(i) une lettre de soumission adressée au Père Directeur National de Caritas Bénin ; (ii) la garantie complète et systématique ; (iii) la territorialité ; (iv) le plafond de garantie ; (v) la table des garanties (vi) ...

L'offre financière comportera le budget global et le budget détaillé (Hors Taxe),

Les offres portant uniquement la mention : « **OFFRE POUR LA SELECTION D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE** » doivent être déposées au Secrétariat de la Direction Nationale de Caritas-Bénin, sis à Djéffa, PK 6, Route de Porto-Novo, au plus tard le mercredi 26 juin **2024 à 13 heures précises** en un original et deux copies marquées comme telles.

Les autres détails se trouvent dans le dossier d'appel d'offre à télécharger sur le site

www.caritasbenin.org . Pour tout intérêt, prière écrire à l'adresse Email :

secretariat@caritasbenin.org ou s'adresser au secrétariat de la Direction Nationale sis à Djéffa PK 16 Route de Porto-Novo.



Fait à Djéffa, le 14 juin 2024

Le Directeur National

Père Raymond B. GOUDJO

DOSSIER D'APPEL D'OFFRE POUR LA SÉLECTION D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE

APPEL D'OFFRE N° CB/ADM/DAO/01/2024

1. La Caritas Bénin invite à soumettre une offre, portant sur la sélection d'une compagnie d'assurance maladie groupe pour les projets tel que spécifié dans le présent appel d'offre.

2. Le présent DAO comprend ce document ainsi que ses annexes.

Annexe A : Description des services/termes de référence

Annexe B : Conditions générales à remplir pour la soumission d'une offre

Annexe C: Critères d'évaluation et d'attribution du marché

Annexe D : Acte de soumission

Annexe E : Cadre du devis quantitatif et estimatif (en francs CFA)

Annexe F : Politique de SAUVEGARDE

Veillez noter que les modalités énoncées dans ce DAO, y compris la description des services présentées à l'Annexe A et les Conditions générales applicables aux contrats d'entreprise l'Annexe F seront incluses dans tout contrat si votre offre a été acceptée. Tout contrat de cette nature exigera le respect de tous les exposés factuels et déclarations contenus dans l'offre.

3. Votre offre doit être obligatoirement soumise en Français, et sera envoyée en **Trois (03) exemplaires (1 original + 2 copies)**. Les pièces jointes, appendices et annexes doivent tous être également soumises en trois (03) exemplaires. L'original devra porter la mention 'Original' et chacune des deux copies la mention 'Copie'. En cas de divergences entre l'original et les copies, l'original fera foi.

4. Les propositions doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le **lundi 24 juin 2024 à 17H00**, par porteur sous enveloppe scellée (contenant deux enveloppes distinctes : une enveloppe pour l'offre technique et une enveloppe pour l'offre financière ; marquées comme telles.

Les deux enveloppes doivent être incluses dans une enveloppe de couverture portant uniquement l'adresse et les références du DAO comme ci-dessous indiquées :

APPEL D'OFFRE N° **CB/ADM/DAO/01/2024** SELECTION DE COMPAGNIE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE

5. Votre offre doit inclure des informations suffisamment détaillées pour permettre d'évaluer votre compagnie selon les critères d'évaluation de Caritas Bénin.

6. La période de validité des propositions s'étend au moins sur 30 jours à compter de la date limite indiquée pour la soumission.

7. La Caritas Bénin se réserve le droit de modifier à tout moment le DAO aussi longtemps que la date limite de remise des offres n'est pas échue. Une telle modification peut être faite soit sur l'initiative du Caritas Bénin soit à la suite d'une demande d'éclaircissement présentée par un soumissionnaire. A cet effet, la Caritas Bénin procédera à l'émission, selon le cas, d'un Additif ou d'un Rectificatif du DAO.

8. L'Additif ou le Rectificatif sera notifié par écrit (lettre ou e-mail) à tous les soumissionnaires potentiels qui ont déjà retiré le DAO et aura valeur obligatoire à leur rencontre. Ces soumissionnaires en accuseront réception par lettre ou e-mail dans les plus brefs délais.

9. Les offres resteront valables soixante jours suivant la date limite de remise des offres.

Dans des circonstances exceptionnelles, la Caritas Bénin peut solliciter des soumissionnaires une prolongation du délai de validité de son offre. La demande et les réponses lui seront faites par écrit. Le soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre. Un soumissionnaire acceptant la prolongation requise ne se verra pas demandé de modifier son offre et ne sera pas autorisé à le faire.

10. La soumission d'une offre par le soumissionnaire constitue la confirmation qu'il a tenu compte de tous les documents contenus dans le dossier, dont les additifs (Le cas échéant). La Caritas Bénin ne sera soumise à une obligation à laquelle il n'aurait pas souscrit par écrit.

11. Les soumissions sont faites aux frais des soumissionnaires qui ne pourront revendiquer aucun dédommagement à ce titre, étant entendu que la Caritas Bénin se réserve le droit d'arrêter la présente consultation à tout moment ou de ne retenir aucun soumissionnaire quelle qu'en soit la raison.

12. Il conviendrait de noter que conformément à la politique de Caritas Bénin, les soumissionnaires doivent observer les normes éthiques les plus élevées au cours du processus d'appel d'offres et dans l'exécution des marchés qui en résultent. Conformément à cette politique, la Caritas Bénin rejettera toute offre s'il se révèle que le soumissionnaire a été coupable de pratiques de corruption ou de fraude dans le cadre de la concurrence pour l'obtention du marché concerné.

13. L'ouverture des offres aura lieu le mercredi 26 juin 2024 au siège de Caritas Bénin, à l'adresse précitée à 16h précises. Les noms des Soumissionnaires qui ont déposées des

offres et les autres détails pertinents, seront annoncés à l'ouverture et consignés dans le procès-verbal de la séance d'ouverture des offres.

14. En soumettant l'offre, vous signifiez votre acceptation des conditions générales de sélection de prestataire.

15. Nonobstant ce qui précède, la Caritas Bénin se réserve le droit de modifier le contenu du présent dossier, d'accepter ou de rejeter tout ou partie de l'ensemble des offres, ou d'annuler le processus d'appel d'offres à tout moment avant l'adjudication du marché et ce, sans obligation de la part des soumissionnaires.

16. Dans l'attente de votre soumission, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations respectueuses et nos remerciements pour l'intérêt que vous manifestez à être au nombre des prestataires de l'Organisation CARITAS BENIN.

ANNEXE A : DESCRIPTION DES SERVICES/TERMES DE REFERENCE

A.1. OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

A.2.1 La Caritas Bénin invite, par la présente les compagnies d'assurances spécialisées à soumettre une offre concernant la fourniture des prestations sanitaires à Caritas Bénin en vue de la conclusion d'un accord.

A.2.2 L'accord sera valable pour une durée d'un (01) an renouvelable par tacite reconduction sous réserve d'une évaluation de performance satisfaisante du soumissionnaire.

Le commencement de l'exécution des prestations de services est prévu pour début juillet 2024.

A.3 DESCRIPTION DES PRESTATIONS DE SERVICES

A.3.1 Prestation à exécuter

Les prestations de services à exécuter concernent :

Les frais de soins

Les frais de kinésithérapie et de rééducation

Les frais de traitements préventifs

Les frais de prothèses dentaires provisoires et frais d'orthodontie uniquement pour les enfants de moins de 12 ans

Les vitamines et fortifiants

Les frais d'optique

Les montures

Les verres (une fois tous les deux ans)

La maternité

Les frais d'accouchement y compris les frais d'hospitalisation et soins

A.3.2 Effectif à assurer

Caritas Bénin désire assurer la couverture médicale de 38 adultes et de 35 enfants à travers les quatre projets suivants :

- PROJET MGD21
- PROJET KINDERMISSION FILLE-MERE
- PROJET KINDERMISSION ENFANTS EN SITUATION DE MENDICITE
- PROJET RENFORCEMENT ORGANISATIONNEL

A.3.2 Besoins de Caritas Bénin

La Caritas Benin recherche une structure ayant une expérience avérée dans la couverture sanitaire des personnes et disposant de bonne base de structures agréées et surtout des structures de références.

A.4 CONTROLE DE L'EXECUTION DES PRESTATIONS

A.4.1 Le Prestataire doit fournir à la Caritas Bénin, au début de l'exécution du contrat, la liste de son personnel désigné pour le suivi des prestations offertes par ses structures agréées ainsi que toutes les mises à jour ultérieure de cette liste.

EVALUATION DES PRESTATIONS DE SERVICES

Une évaluation des prestations sera effectuée par la Caritas Bénin, sur la base de critères déterminés. Une communication de ces évaluations périodiques sera faite au Prestataire.

Une note minimale sera communiquée au prestataire. Au cas où les prestations se situeraient en deçà de cette note, la Caritas Bénin pourra procéder au non-renouvellement, sans préavis, du contrat.

Afin de permettre l'évaluation des prestations de service fournies, un rapport trimestriel d'activité doit être communiqué à la Caritas Bénin. Ce rapport devra indiquer, notamment le niveau de consommation des assurés et de leurs familles.

DECLARATIONS ET GARANTIES

Les soumissionnaires déclarent qu'ils possèdent l'expérience, les qualifications et les capacités requises pour l'exécution des services précitées et d'accomplir les fonctions et les responsabilités prescrites par le contrat et qu'ils sont prêts à exécuter lesdits services.

Les soumissionnaires déclarent qu'ils sont en conformité avec l'ensemble des lois et règlements en vigueur dans tout lieu où doit être exécuté l'intégralité ou une partie des services. Ils prendront, avec diligence, toute action corrective nécessaire chaque fois que leur attention aura été attirée sur une violation de cette législation.

Ils déclarent notamment s'être acquittés des impôts divers et des charges sociales prescrites par les lois en vigueur et être autorisés à exercer leurs activités.

Les soumissionnaires s'engagent en outre, à fournir tout document nécessaire au contrôle du respect de la législation sociale, les déclarations auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et le paiement des obligations fiscales en cas de besoin.

ANNEXE B : CONDITIONS GENERALES A REMPLIR POUR LA SOUMISSION D'UNE OFFRE

Soumission des propositions :

Les propositions relatives aux spécifications indiquées dans le présent DAO doivent être soumises en français. Ces propositions doivent fournir toutes les informations nécessaires pour la présente demande de propositions et répondre clairement et brièvement à tous les points présentés dans ce DAO avec le respect du classement. Toute offre qui ne répond pas de manière exhaustive à ce DAO peut être rejetée.

Caractéristiques techniques des exigences :

Les soumissionnaires doivent scrupuleusement se conformer aux exigences du présent DAO. Aucun changement, remplacement ou autre modification apporté aux caractéristiques techniques des spécifications indiquées dans ce DAO ne sera accepté, sauf approbation écrite.

Pas d'engagement

Le présent DAO n'engage pas la Caritas Bénin à adjudger un marché ou à payer les frais engagés lors de la préparation ou de la soumission des offres.

Critères d'évaluation

Toutes les propositions doivent être évaluées conformément aux critères d'évaluation de Caritas Bénin

Modalités de paiement

Les modalités habituelles de paiement de la Caritas Bénin sont de 100 % à la signature du contrat.

Rejet des propositions

La Caritas Bénin se réserve le droit de rejeter toute proposition ou l'ensemble des propositions si, entre autres choses : - Elles sont reçues après la date limite indiquée dans le présent DAO ; - Elles ne sont pas émises et élaborées selon les spécifications de ce DAO.

Confidentialité

Les soumissionnaires ne devront communiquer à aucune autre partie ou à des tiers les informations dont ils ont eu connaissance dans le cadre de cet appel d'offre ; toutefois, le soumissionnaire peut montrer les documents à des sous-traitants potentiels aux seules fins d'obtenir d'eux des propositions. Nonobstant les autres dispositions de ce DAO, les soumissionnaires sont liés par le contenu de ce paragraphe qu'ils soumettent ou non une proposition où qu'ils répondent de quelques autres manières que ce soit à cet appel d'offre.

Contrat

Tout contrat résultant du présent appel d'offre sera signé conjointement par le Représentant de la compagnie adjudicataire et le Directeur National de la Caritas Bénin

ANNEXE C: CRITERES D'EVALUATION ET D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué suite à :

- Une Evaluation préliminaire (évaluation de la recevabilité des offres)
- Une Evaluation technique (évaluation des offres techniques)
- Une Evaluation financière (évaluation des offres financières)

1- EVALUATION PRELIMINAIRE (RECEVABILITE DES OFFRES)

Pour être recevables, les offres doivent passer l'étape de l'évaluation préliminaire sur la base des critères éliminatoires définis à l'Annexe B et respecter les modalités autorisées de dépôt des soumissions, telles que :

Documents Administratifs :

1. Les documents d'enregistrement de la raison sociale (Registre de commerce) ;

2. Une Attestation de l'Identifiant Fiscale Unique (IFU) ;
3. Une attestation fiscale en cours de validité à la date de soumission, ou à défaut une attestation d'exonération fiscale si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ;
4. Une Attestation d'Immatriculation et de Paiement des cotisations à la CNSS, datant de moins de 3 mois à la date de soumission et à jour vis-à-vis de la CNSS (dernier terme échu);
5. Une Attestation de non-faillite, de non liquidation et de non poursuite judiciaire, datant de moins de 3 mois à la date de soumission ;

Documents techniques :

6. L'Acte de soumission renseigné, daté et signé par la personne autorisée à cet effet (Annexe D);
7. Méthodologie d'exécution du contrat
8. Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
9. Le présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO) paraphé par le soumissionnaire sur chacune de ses pages allant de l'Avis d'Appel d'Offres jusqu'aux Annexes.

2- EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES

Le comité d'évaluation examinera les dossiers recevables au moyen des critères en rapport avec les informations demandées. Pour être admises à l'évaluation technique, les offres doivent avoir passé avec succès, l'étape de l'Evaluation Préliminaire. Elles seront ensuite soumises à l'analyse technique.

Documents techniques

- 1-Liste des structures agréées sur l'ensemble du territoire
- 2-les prestations couvertes par le présent
- 3-les taux de remboursement selon les prestations

3- EVALUATION FINANCIERE DES OFFRES

Seules les offres financières des soumissionnaires déclarés techniquement valables seront ouvertes. Le soumissionnaire doit fournir la soumission financière dans une enveloppe séparée, de la manière indiquée dans les instructions destinées aux soumissionnaires. Ladite offre comprend les rubriques détaillées en annexe « E ».

ANNEXE D : ACTE DE SOUMISSION

A Monsieur le Directeur National

Révérend Père Directeur,

La société soussignée propose par les présentes, de fournir des services professionnels au titre de [insérez le titre des services] conformément à votre invitation à soumissionner en date du [insérez la date] et à notre soumission. Nous déposons par les présentes, notre soumission qui inclut la soumission technique et la soumission financière sous plis séparés et fermés.

Par les présentes, nous déclarons ce qui suit :

- a) toutes les informations et déclarations indiquées dans la présente soumission sont exactes et nous reconnaissons que toute fausse déclaration y figurant pourra conduire à notre élimination ;
- b) nous ne faisons l'objet d'aucune procédure de faillite et ne sommes partie à aucune procédure en cours ou action en justice susceptible de compromettre la continuité de notre activité ;
- c) Nous confirmons que nous avons lu, compris et que nous acceptons par les présentes, la politique de SAUVEGARDE de Caritas Bénin.

Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à entamer la fourniture de services au plus tard à la date indiquée.

d) Nous comprenons et reconnaissons pleinement que Caritas Bénin n'est pas tenu d'accepter la présente soumission, que nous supporterons l'ensemble des coûts liés à sa préparation et à son dépôt et que Caritas Bénin ne sera pas responsable ou redevable desdits coûts, quel que soit le déroulement ou le résultat de l'évaluation.

e) Nous reconnaissons que Caritas Bénin n'est pas tenu de donner suite au présent appel d'offres.

Cordialement,

ANNEXE E : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (EN FRANCS CFA)

Garantie compétente et systématique	Plafon de remboursement / tête /an:	
	Plafon de remboursement / famille /an:	
Taux de remboursement:	Enfants	Adulte
Effectif		
Prime par tête		
Prime nette		
Accessoires		
taxe		
prime totale à payer		

ANNEXE F : POLITIQUE DE SAUVEGARDE (Disponible sur le site de Caritas Bénin : www.caritasbenin.org)